

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1971)
Heft: 155

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domainede public

155

Bi-mensuel romand

N° 155 3 août 1971 Huitième année

Rédacteur responsable: Henri Galland

Le numéro: 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros:

Pour la Suisse: 12 francs

Pour l'étranger: 15 francs

Changement d'adresse: 50 centimes

Administration, rédaction:

Lausanne, Case Chauderan 142

Chèque postal 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Renens

Aux articles de ce numéro ont collaboré:

Gilbert Baechtold

Eric Baier

Jocelyne Burgener

Ruth Dreifuss

Jean-Pierre Ghelfi

Gilbert Rist

Le N° 156 sortira de presse le 31 août 1971

Les frontaliers et le semi-colonialisme régional

La « question » des travailleurs étrangers constitue une des pierres d'achoppement du régime économique suisse; périodiquement leur situation et leurs droits subissent une remise en question ou une demande de modifications fondamentales. Ainsi on a pu parler, il y a quelques mois, de l'abolition du statut des saisonniers. Aujourd'hui, à Genève, on parle beaucoup de la création d'un statut de frontalier. Si les deux problèmes sont le fruit d'une même politique économique, ils ne relèvent pas de la même stratégie économique et spatiale. Faut-il voir dans le projet des députés genevois une prise de conscience — bien modeste il est vrai — de la situation des migrants quotidiens du travail ou bien le désir de voir entériner une situation jugée somme toute normale?

Si nous avons choisi de nous interroger aujourd'hui sur la signification économique et politique du problème des frontaliers, c'est parce que, au-delà de l'aspect juridique de la question, ce phénomène nous paraît constituer un excellent révélateur d'un certain comportement des entreprises genevoises, comportement dont aucun mécanisme ne vient corriger les effets.

Une main-d'œuvre intéressante

Le mouvement frontalier s'est très vite intégré au fonctionnement économique et n'est pratiquement plus remis en cause. Pourtant, il s'agit d'un problème relativement récent, au niveau genevois tout au moins: en 1960, on ne comptait qu'un peu plus de deux mille frontaliers; aujourd'hui, ils sont plus de dix-sept mille. L'explication de la naissance de ce flux migratoire et surtout de son accentuation fait appel à une série de facteurs: différence de développement et surtout de rythmes entre les deux économies juxtaposées, organisation étatique divergente, etc... C'est cependant sur l'aspect conjoncturel qu'il nous paraît important d'insister dans la mesure où, l'effectif frontalier n'étant pas soumis aux arrêtés fédéraux sur la limitation de la main-d'œuvre étrangère, on peut s'en servir comme d'une sorte de régulateur; cela nous paraît non seulement préjudiciable pour les intéressés mais aussi révélateur d'une politique économique.

Ces « pendulaires » qui traversent chaque jour la frontière représentent en effet pour le capitalisme genevois de sérieux avantages. Il s'agit d'un réservoir proche (les quatre cinquièmes des frontaliers habitant dans un rayon de 10 km à partir de Genève) dans lequel les unités de production genevoise peuvent puiser pour pallier les fluctuations de la conjoncture. Autre avantage appréciable non seulement pour les chefs d'entreprise mais aussi pour les autorités cantonales: le frontalier ne réside pas sur le canton et n'exerce donc aucune pression de ce côté-ci de la frontière tout au moins sur l'exacerbant problème du logement. D'autre part, il ne nécessite aucun investissement supplémentaire dans l'infrastructure genevoise. Enfin, il fournit un revenu intéressant au canton, puisque, imposé à la source, le frontalier paie la totalité de ses impôts sur le revenu en Suisse (la masse salariale des frontaliers est loin d'être négligeable: elle atteignait, en 1969, plus de 14 millions par mois).

Ainsi donc la main-d'œuvre frontalière, avec tous ses avantages exerce un attrait indéniable sur les entreprises genevoises qui n'hésitent pas à aller recruter dans des départements français de plus en plus éloignés un personnel qui accepte les inconvénients de la distance et du passage quotidien de la frontière, pour échapper soit aux menaces de chômage, soit aux salaires étriqués des entreprises françaises.

« Cols bleus, cols blancs »

Mais ces frontaliers qui sont-ils, quelles activités exercent-ils? l'analyse des professions de la main-d'œuvre « pendulaire » peut faire illusion; en effet, presque toutes les professions paraissent représentées. Cette très grande diversité ne doit cependant pas tromper: les frontaliers occupent avant tout des emplois relativement modestes. Sur dix frontaliers, cinq sont ouvriers ou manœuvres, quatre sont em-

ployés dans des services ne demandant pas beaucoup de qualifications (vendeuses, sténo-dactylos, femmes de ménage...) La main-d'œuvre frontalière se partage donc entre « cols bleus » et « cols blancs ». Les salaires confirment largement cette situation: en 1969, la moyenne des salaires, pour 94 % du total des frontaliers, oscillait entre 900 et 1100 francs par mois. Ainsi le personnel frontalier peut être largement assimilé à un prolétariat qui, du fait de sa résidence outre frontière, possède ses caractéristiques propres.

Ainsi l'existence des frontaliers dont le nombre toujours plus croissant accentue le mouvement peut être considéré comme un révélateur. En effet, le caractère modeste de leurs activités, leur faible qualification et les relativement bas salaires qu'ils touchent, permettent de penser que les entreprises genevoises préfèrent utiliser une main-d'œuvre non qualifiée plutôt que d'améliorer les techniques de production. Cette politique dont le principal objectif est de répondre aux exigences de la croissance économique, se trouve en contradiction avec une politique de développement global puisque le facteur social est négligé.

Une « regio » inexistante

D'autre part, la persistance du mouvement frontalier conduit à entériner l'inégalité de développement de la région franco-genevoise au nom des avantages de la concentration. Ainsi les relations économiques entre Genève et la région française qui l'entoure se réduisent à très peu: faibles investissements, pratiquement pas d'implantations industrielles à partir de Genève. Récemment le groupe genevois contre l'entreprise étrangère a fait paraître quelques propositions visant à réduire l'effectif frontalier dans une perspective très orientée bien entendu; il proposait une certaine décentralisation industrielle dans la France voisine. Manipulation psychologique ou manœuvre politique, le résultat a été le même: les boucliers se sont tous levés et, la Chambre de commerce en tête, les autorités économiques et politiques genevoises ont qualifié ces propositions de « farfelues ». La presse est entrée dans le jeu et dès lors l'association d'idée est faite: parler de décentralisation industrielle, c'est se montrer xénophobe!

Vers un assujettissement des régions frontalières

Dans cette perspective, puisque aucun changement structurel ne semble pouvoir se dégager, la seule issue qui s'offre consiste à prévoir quelques adoucissements dans les conditions de travail des frontaliers d'où le projet d'un statut de frontalier et l'idée d'une aide aux communes limitrophes supportant le poids de plus en plus lourd des travailleurs migrants. On envisage même, et cette solution est prônée par le conseiller Babel, de créer une caisse de prêts pour permettre aux communes frontalières de faire face à leurs difficultés d'aménagement et d'équipement. Cette proposition, outre le fait qu'elle est loin de pouvoir répondre aux besoins des communes, nous paraît assez grave car non seulement elle entérine la situation existante et permet son développement mais aussi parce qu'elle ne peut qu'accentuer le contentieux psychologique entre Genève et la France voisine. La discussion se situe alors entre les autorités sans que l'on remette en cause la politique des groupes qui bénéficient des avantages du phénomène.

Ainsi l'économie genevoise accentuera encore sa pression sur les zones frontières en s'attachant par le biais de la dette publique des communes qu'elle contrôle déjà sur le plan des possibilités de travail. La transformation « parrainée » par l'économie genevoise de ces communes en zones-dortoirs est d'autre part à mettre en relation avec un autre type de mainmise qui s'exerce sur elles: l'entreprise foncière à partir de Genève (dans certains cas, plus du tiers de la surface de la commune est aux mains des Genevois).

Est-on en marche vers un semi-colonialisme régional? Les communes frontalières le supporteront-elles longtemps? La question pourrait bien devenir épineuse.